



Comment se « discute » la LPR au Conseil Scientifique de l'INRAE !

La CGT-INRAE s'adresse à tous les personnels travaillant à l'INRAE
Message du 29 janvier 2021

La CGT-INRAE met à la disposition de tous les agents une déclaration des cinq membres du Conseil Scientifique élu.e.s sur la profession de foi « **Pour un INRAE 100 % indépendant et au service de tous les citoyens** », soutenue par la CGT-INRAE.

Ce mardi 26 janvier tandis que des milliers d'étudiant.e.s et de personnels de l'Education nationale et de l'Enseignement Supérieur Recherche manifestaient, s'est tenu un Conseil Scientifique extraordinaire de l'INRAE sur la question de la loi de programmation de la recherche (LPR). Nous, élu.e.s sur une profession de foi commune soutenue par la CGT, avons préparé et communiqué à l'ensemble du CS le dossier suivant :

<https://docs.google.com/document/d/1y3VATDv8YrNdQTFzKNLeUBh6gPdyzTmR10Sx0IUXOq/edit#heading=h.kz9tgfd3n30>

Ce dossier regroupe les informations et les avis publiés sur cette loi, ainsi que les prises de position de différentes instances de la recherche scientifique. En nous appuyant sur les différentes prises de position de collectifs INRAE et en accord avec la position exprimée sur notre profession de foi, nous avons défendu la motion suivante (déjà présentée au précédent CS début décembre 2020 et amendée suite à des propositions d'autres élus.e.s) :

« Le conseil scientifique d'INRAE regrette que, malgré la vive opposition d'une majorité de la communauté scientifique et de la société civile, la LPR (Loi de Programmation de la Recherche) ait été adoptée par les députés. Le CS d'INRAE déplore les effets délétères de cette loi, en particulier l'augmentation de la précarité suivant l'introduction des "contrats de mission" et des "chaires juniors" et l'accentuation du financement sur projets compétitifs aux dépens des soutiens pérennes. Ce type de contrat a des impacts négatifs sur les collectifs, liés aux différences de traitement entre collègues, et dégrade la qualité du travail collaboratif et des productions tout en mettant en danger les projets de longue durée. Le Conseil Scientifique d'INRAE s'associe aux multiples avis négatifs qui ont déjà été émis par la communauté scientifique (voir par exemple la motion du CPCN ou encore la lettre ouverte adressée au président de la république par le CP-CNU) et par la société civile (voir notamment l'avis du CESE) et demande que la Direction Générale d'INRAE s'engage en tout état de cause à renoncer à utiliser les dispositifs dits de « chaires juniors » et de « contrats de mission ». Le CS d'INRAE invite également la direction générale d'INRAE à se rapprocher des autres instituts de recherche et à mener une action concertée afin d'éviter la concurrence entre les organismes de recherche tant au niveau du financement que des recrutements. L'application de cette loi entraînerait les standards sociaux dans une spirale descendante avec une détérioration des collectifs et une baisse de la qualité des productions scientifiques. »

⇒ **Seuls nos cinq élu.e.s ont voté POUR cette motion opposée aux chaires juniors et aux contrats de mission, le reste des membres du CS présents votant contre y compris le PDG sorti pour l'occasion de sa traditionnelle réserve.**

La séance a commencé par une présentation idyllique des vertus de la LPR par la Direction Générale. Pendant la discussion qui a suivi, la parole a été en grande partie monopolisée par le président du Conseil Scientifique et par la Direction Générale, et distribuée à certains membres de façon discrétionnaire. Le CS a finalement voté et adopté un avis proposé par la DG et le président du CS. Cet avis constate une augmentation des budgets, sans tenir compte des interventions toutes concordantes déplorant que les perspectives budgétaires en euro courant restent très insuffisantes voire inexistantes. Une phrase allant dans ce sens a été expurgée de l'avis final suite à une intervention du PDG. Par ailleurs, les dénonciations en séance de la course aux crédits contractuels ont été ignorées. En outre, aucune des fortes inquiétudes manifestées par les personnels sur la précarisation des personnels (chaires juniors et

contrats de mission) évoquées dans l'avis ne se traduit par des recommandations précises, sinon un vague appel à la parcimonie dans les recrutements de chercheurs hors statut.

⇒ **Seuls nos cinq élu.e.s ont voté CONTRE cet avis encensant la LPR, le reste des membres du CS présents votant pour.**

Manifestations et grève interprofessionnelle le 4 février 2021

Alors que la LPR annonce déjà ses impacts négatifs sur l'emploi statutaire dans nos unités, et prétend rapprocher la recherche publique du secteur privé, les services de recherche et d'innovations sont également frappés dans les grands groupes, par les restructurations et les licenciements les abandons au secteur financier. Restructurations chez Danone, Sanofi, Engie, EDF, SNCF,... Tout cela met à mal les capacités d'invention et de développement du pays. Parallèlement, nos services publics manquent cruellement de postes statutaires et de moyens de fonctionner à l'université, à l'école, à la poste, à l'hôpital, l'ONF, dans les transports, dans les services territoriaux... Nous perdons ainsi des compétences, et la France doit de plus en plus se retourner vers les marchés internationaux pour satisfaire aux besoins de la population. En contradiction avec l'appétit des actionnaires, la transition écologique est en panne.

Ces pertes d'emplois s'accompagnent d'une dégradation toujours plus forte sur les garanties collectives, les salaires. Dans la fonction publique nos carrières restent ensablées, la précarité explose partout, dans tous les secteurs.

Et cela tandis que le gouvernement ne cesse de déverser les subventions, crédit d'impôt recherche, sans aucun contrôle des critères d'utilisation, et laisse les grands groupes distribuer les dividendes à des fortunes déjà gavées.

Au cours du mois de janvier, de nombreux secteurs ont manifesté leur mécontentement sur le fond d'une situation sanitaire qui elle aussi révèle les conséquences de ces politiques menées contre le travail. Le 26 janvier, nous manifesterons pour défendre le service public de l'enseignement, de la recherche.

Le 4 février prochain, la CGT-INRAE appelle tous les agents à s'organiser et à se mettre en grève et manifester, avec toutes les professions, à l'appel de l'intersyndicale CGT, FSU, Solidaires, ainsi que les organisations de jeunesse FIDL, MNL, UNEF et UNL, pour unir nos exigences et rassembler nos forces.



**Vous ne voulez pas en rester là !
Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.**

Bulletin de contact

Prénom :
Unité :

Nom :
Adresse mail :

Syndicat National CGT-INRAE – Porte de St Cyr RD 10 - 78210 Saint Cyr l'Ecole - Tél. : 01.39.53.56.56
<https://inra.ferc-cgt.org/> - nous écrire : cgt@inrae.fr